

CONTRAT DE LOCATION POUR LA MAISON RURALE ARIQUS

AU VOISINAGE DE FIGUEROLES (FONCOBERTA, GIRONA)

L'ensemble rural Ariquis, est géré par l'entreprise O.G.C.P., S.L, avec Nif B-58.809.310, avec résidence fiscale, Av, Sarrià, 129, Local 129, local 3 à 08017 Barcelona.

Données de la personne responsable au nom duquel se souscrit le contracte

Prénom: _____

Noms: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Province: _____

D.N.I num : _____

Téléphone: _____

Date d'entrée: _____ **Heure d'entrée:** _____

Date de sortie: _____ **Heure de sortie:** _____

Maisons qu'on loue et occupants

Mas Ferrer	<input type="checkbox"/>	Capacité pour 21 personnes
Cat Tià	<input type="checkbox"/>	Capacité pour 7 personnes
Cal Roc	<input type="checkbox"/>	Capacité pour 4 personnes
Ensemble Ariquis	<input type="checkbox"/>	Capacité pour 32 personnes
Ensemble Cal Sastre	<input type="checkbox"/>	Capacité pour 38 personnes
Lits Supplémentaires	<input type="checkbox"/>	

CLAUSES:

PREMIÈRE: La modalité du paiement va s'effectuer de la façon suivante:

1er Paiement: La quantité de _____ € par virement bancaire, qui correspond au 50% du total du loyer à titre de réservation pour la date, qui est seulement valide pour les personnes et dates indiquées.

2 ème: La quantité de _____ € par virement bancaire, à titre de caution correspondante (d'après les indications sur notre page web www.arigus.com), 7 jours avant l'entrée du séjour.

3 ème: La quantité de _____ € en liquide, le même jour de l'entrée au séjour, qui correspond au 50% du reste du prix total à payer.

N° de compte bancaire pour les transferts nationaux:

ES64 2100 0882 2602 0021 7147

N° de compte bancaire pour les transferts internationaux:

IBAN: CAIXESBBXXX ES64 2100 0882 2602 0021 7147

IMPORTANT. Il faut spécifier dans le virement bancaire le prénom et le nom de la personne qui va signer le contrat, ainsi que la date d'entrée et sortie de la propriété.

DEUXIÈME: À l'entrée, la livraison des clés se fera immédiatement, ayant déjà aboné le montant total du séjour et le contrat déjà signé. Le remboursement de la caution va se réaliser dans un délai de 72 heures, après la sortie, n'existant des endommagements ou frais pour un nettoyage extra, constaté dans notre page web, avec un montant de _____.

N° de compte bancaire pour réaliser la dévolution correspondant est:

TROISIÈME: Au cas d'avoir besoin de lits supplémentaires, ceux-ci vont s'abonner à 35€ pour toute la période d'occupation (1 semaine au maximum) et la même quantité pour des semaines additionnelles.

QUATRIÈME: L'horaire habituel de l'entrée se fait à partir de 17h du jour de l'entrée et la sortie à 20h du jour de la sortie. S'il est nécessaire un changement ou un autre horaire, il devra s'accorder en souscrire el présent contrat avec le responsable de maintenance Mr. Joan Aguilera au n° de téléphone 618.31.12.07.

La location comprend: le linge, les serviettes de bain grandes, petites et de piscine, eau chaude et électricité, électroménagers, vaisselle, les couverts, cristallerie, des outils de cuisine, de nettoyage, mobilier, lave-vaisselle, machine à laver et nettoyage avant votre entrée.

CINQUIÈME: Pendant votre séjour, le nettoyage se fait à compte du locataire. Au cas de rendre la maison dans des mauvaises conditions de nettoyage ou ordre pour l'extérieur ou intérieur, les dépenses du nettoyage seraient déduites de la caution livrée.

SIXIÈME: Le propriétaire pourra résilier de manière automatique le contrat dans les cas suivants:

- 1- Un excès d'occupants supérieur aux nombre d'occupants engagés.
- 2- La cession ou sous-location du tout ou en partie duquel en est objecte ce contrat.
- 3- Sortir le mobilier de la maison (tables, chaises, téléviseur, etc.).
- 4- Le non-respect des normes usuelles d'urbanité, hygiène, cohabitation ou ordre public.
- 5- Le bruit et le dérangement au voisinage plus tard de 24h.

SEPTIÈME: RESPONSABILITÉS NON INCLUSES

- 1- Les vols, perte ou dégâts que les clients pourraient être soumis pendant la location de leur logement.
- 2- Les coupes extérieures d'électricité et d'eau.
- 3- Une panne des appareils électroménagers ou n'importe quel autre appareil qui ferait partie de l'équipement du logement, vous devrez nous le faire savoir immédiatement pour pouvoir avertir immédiatement le service technique. La non-réparation immédiate pour ce qui concerne ce service, il ne sera pas une raison d'indemnisation.
- 4- Les travaux que la Mairie ou d'autres entreprises hors de la maison rurale pourraient réaliser aux alentours et qui pourraient affecter au normal accès pendant le séjour du client pour le chemin habituel.
- 5- N'importe quel type de cause de force majeure, qui pourrait empêcher le bien profiter des installations de la maison rurale.

HUITIÈME: DES CONDITIONS PARTICULAIRES

- a) Les ustensiles de cuisine, tels comme (les verres, les plats, couverts, etc.) devraient rester dans le lave-vaisselle, déjà propres, et dans l'attente que notre service de nettoyage les prenne.
- b) À la sortie, vous devrez laisser les meubles dans le même emplacement dont ils étaient à l'entrée.
- c) Vous devrez aussi retirer les ordures ménagères et les déposerez aux bennes à ordures qu'il y a dans le chemin d'accès.

- d) Dans le cas de préciser d'un service de nettoyage extra, pour ne pouvoir pas laisser le logement dans les conditions correctes, il serait déduit de la caution déposée, en raison de 20€ l'heure, avec une préalable justification.
- e) Dans le cas d'avoir besoin des tables et des chaises additionnelles, nous vous les pouvons fournir à 8€ la table et 2 € la chaise.
- f) Si vous avez besoin d'une carpe, 16m x 8m, le prix du montage est de 1.000€.
- g) Les véhicules devront se garer dans la propriété ou bien utiliser le parking additionnel, Situé à Cal Sastre. Il est gratuit. Vous ne pouvez pas garer les véhicules à l'extérieur de la propriété, pour ne pas déranger le passage des véhicules agricoles.
- h) Vous ne devez pas apporter aucune équipe de reproduction sonore. Vous pouvez utiliser celui dont dispose Mas Ferrer. Si vous voulez l'utiliser, une personne en charge de cet équipement vous expliquera comment procéder à son usage.
- i) Dans le cas de réaliser un événement, ce seraient nos musiciens de confiance qui procéderaient à la reproduction musicale. Le client pourra choisir entre plusieurs entreprises.
- j) Il est complètement interdit d'utiliser le piano de Chez Mas Ferrer sans une autorisation préalable du propriétaire.

- k) Aucun animal de compagnie n'est autorisé.

- l) Il est totalement interdit d'utiliser du confetti artificiel ni aucun type de pyrotechnie dans toute la propriété.

- m) Si la propriété avait besoin, pendant votre occupation, d'être montrée pour des raisons commerciales, avec un avis préalable et en horaire accordé, vous devrez l'autoriser pour un temps qui ne surpasse les 15 minutes.

- n) Si le service de maintenance précisait, pendant le séjour, de travailler dans le jardin ou bien dans la piscine, vous êtes obligés à en autoriser leur entrée afin de pouvoir accomplir les tâches correspondantes.

- o) Les prix sont TVA compris.

Signé. Le propriétaire

Signé. Le locataire